

L'an deux mille vingt et un et le Vingt Juillet à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d' Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 02 Juillet 2021.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, LACAMPAGNE Jean-François, LEY Céline, LE MOIGNE André, POUBLAN Patrice, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, SARRAZIN Paulette

EXCUSES : MAUPAS Patrick.

Secrétaire de séance : Paulette SARRAZIN

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont procédé à la lecture du projet de compte rendu de la réunion du 20 Mai 2021. Les conseillers présents à la dernière séance déclarent avoir pris connaissance du projet et adoptent le compte rendu proposé sans y apporter de modification.

-001- TRAVAUX EN COURS :

ENTREE CIMETIERE :

Les entreprises PEYRÉ et ESPUNY ont confirmé que les travaux seront réalisés cette année et normalement avant le mois d'Octobre.

MONUMENT AUX MORTS :

Il convient de relancer l'entreprise pour les travaux de peinture, il serait bon que cela soit fait pour le 11 Novembre.

PLANTATIONS AMENAGEMENT PIETONNIER :

Monsieur Le Maire détaille le devis pour la fourniture de plantes proposé par Théo pour 345.57 €, ce devis est accepté. Les Conseillers Municipaux sont favorables pour désherber et préparer le terrain eux-mêmes ; Jean-François LACAMPAGNE est désigné référent de cette opération.

L'entretien de ces plantations sera mis dans le contrat global d'entretien, qui devra être modifié sur certains points et renégocié.

-002- LOYERS COMMUNAUX :

EFFACEMENT DE DETTE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 04 Juin 2021, Monsieur Le Trésorier, a notifié à la commune une demande d'effacement de dette de loyer d'un logement communal, suite aux conclusions de la commission de surendettement réunie le 1^{er} Avril 2021.

Il précise que le montant des loyers concernés par cette mesure s'élève à 2 118.03 euros.

MODIFICATION BUDGET N° 2-2021:

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision d'effacement de dette de loyer d'un logement communal, qui vient d'être prise par la délibération du Conseil Municipal, il convient de modifier le Budget Communal afin d'inscrire cette décision budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget 2021 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Cpte 615221 : Entretien de Bâtiments Publics :	- 2 200.00
Cpte 6542 : Créances éteintes :	+ 2 200.00

-003 – COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des deux dernières réunions de la Communauté de Communes.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire expose que le document n'a pas été arrêté lors du dernier Conseil Communautaire comme cela était initialement prévu. Aucune nouvelle date n'a été communiquée.

PARTICIPATION AU SDIS :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n° DE_28042021_06 en date du 28 avril 2021, le Conseil communautaire a validé à l'unanimité le principe d'une contribution des communes au financement de cette participation volontaire sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2020). Il donne les éléments qui ont conduit à cette décision avec notamment le contrôle des Hydrants.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE :

- de valider le principe d'une contribution des communes du territoire communautaire au financement de la participation volontaire de la Communauté de communes du Bazadais aux charges de fonctionnement du SDIS, sur la base d'1 euro par habitant (population DGF 2020).
- de fixer pour la commune de SENDETS cette contribution à la somme de Trois cent quarante-six euros pour 2021.
- d'inscrire cette dépense au Budget 2021 lors de la prochaine Décision Modificative.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion communautaire il a été proposé aux communes membres la constitution d'un Groupement de Commandes avec la Communauté de Communes pour les travaux sur les voies qui reste en charge des communes. Il donne lecture du projet de Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant des travaux de voirie, et d'y adhérer ;
- de désigner la Communauté de communes du Bazadais en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- d'approuver le projet de convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie comme annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION ESPACE NATUREL SENSIBLE « VALLEE DU BEUVE » :

Monsieur le Maire expose les éléments relatifs à cette proposition de classement du point de vue du code de l'urbanisme, il fait un historique de ce dossier et donne un descriptif des lieux, il détaille les annexes comprenant un plan et le relevé des parcelles concernées.

Cette proposition, travaillée avec l'ensemble des partenaires, aboutit à un projet de création de la ZPENS « Vallée du Beuve » qui s'étendra sur les 8 communes de Bazas, Birac, Gans, Gajac, Lavazan, Saint-Côme, Sauviac et Sendets couvrant 1 031 ha.

Il est proposé de créer la ZPENS de la « Vallée du Beuve » sur le territoire communal de Sendets, tel que l'illustre la carte jointe en annexe à la présente délibération (Annexe 2).

Cette création porte sur une surface communale de 46 ha.

La liste des parcelles cadastrales incluses en totalité ou pour partie dans la ZPENS étendue est annexée à cette délibération (Annexe 2).

Les acquisitions seront menées :

- Par la Communauté de Communes du Bazadais sur certains secteurs des communes de Bazas, Gans et Saint-Côme,
- Par le Département de la Gironde, par acquisition amiable ou par exercice du droit de préemption au titre des ENS, sur la commune de Sendets (Annexe 1).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de donner son accord sur le principe de création de la ZPENS « Vallée du Beuve » sur le territoire communal, et sur le périmètre de cette ZPENS comprenant les parcelles dont la liste sera annexée à la présente délibération.

-004 – LES SYNDICATS :

SYNDICAT ELECTRICITE DU SDEEG :

Modifications des Statuts :

Jean François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique.

Il procède à la lecture de la délibération du SDEEG approuvant la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver à son tour les nouveaux statuts du SDEEG tels que présentés, ils seront annexés à la délibération.

ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET donne le compte rendu du Conseil d'Ecole en date du 24 Juin 2021.

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ont très bien fonctionné, Le RASED est intervenu, des Ateliers Pédagogiques Complémentaires ont été mis en place, un enseignant à pris en charge des élèves des gens du voyage. Les aides aux devoirs ont également été menées.

Le projet émotion est terminé et une présentation aux familles est prévue. L'année prochaine un nouveau projet sera mené, par rapport à ce projet, les enseignants travaillent sur la sensibilisation à l'utilisation des écrans, il sera également destiné aux parents.

La classe de CM1/CM2 a créé un jeu avec d'autres classes du même niveau, il est en production.

Toutes les classes participent à la semaine du petit athlète qui consiste à cumuler des kilomètres pour rallier des capitales européennes.

L'association des parents d'élèves a offert des jeux en bois pour l'extérieur. Le solde de la coopérative scolaire a été donnée et les communes qui ont versé une subvention ont été remerciées.

Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre sont de 102 élèves.

La nouvelle bibliothèque municipale sera accessible avec un créneau par classe et par semaine, la commune va recruter un service civique pour la surveillance et l'animation, Monsieur le Maire constate une amélioration au niveau du stationnement des parents.

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du 16 Juin 2021.

Le rapport d'activité de 2020 a été adopté, il en donne les grandes lignes.

Le compostage a bien fonctionné en 2020, cela laisse espérer une baisse du tonnage des déchets verts.

Une opération de mise en place de containers va être menée sur les communes à partir de septembre pour répondre aux besoins.

La CDC Convergence Garonne souhaite rejoindre le nouveau syndicat en cours de création pour le traitement des Ordures Ménagères afin de lutter contre le monopole actuel.

SYNDICAT DES EAUX :

Jean-François LACAMPAGNE évoque les travaux du Syndicat des Eaux en cours notamment le changement de canalisation sur CAUVIGNAC entre le Forage et l'Eglise et le Réservoir sur la commune de LARTIGUE.

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES :

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la réunion de présentation du service aux élus. Elle donne dans le détail les actions très diversifiées qui sont menées par une équipe de professionnels et les domaines concernés.

Cette information laisse espérer que la commune pourra orienter vers ce service social des habitants. Certains pour lesquels nous n'avons pas forcément de réponse à donner en Mairie et cela même pour des cas préoccupants et urgents.

CONSEIL D'ECOLE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu du Conseil d'Ecole en date du 29 Juin 2021.

La première partie a été consacrée au parcours de l'élève avec le bilan des actions engagées et le bilan des projets par classe.

Au niveau du Fonctionnement de l'école :

Le bilan financier de la coopérative scolaire et de l'Association des Parents d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021 ont été donnés.

Il a été procédé à la préparation du Bureau des Elections des représentants des parents d'élèves pour 2021-2022. L'équipe enseignante est désignée, la circulaire concernant les représentants des parents sera communiquée aux intéressés le 13 Septembre.

Le dernier point a été consacré à la préparation de la rentrée scolaire :

Un effectif de 132 élèves est prévu sur 6 classes. Une rentrée échelonnée sera échelonnée pour les 18 enfants de Petite Section à savoir par moitié le Jeudi et le Vendredi et tous présents le Lundi 6 Septembre. Des élèves à besoin particulier seront accueillis en Septembre dont 3 accompagnés par des AES.

-005 – DEPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE :

La Prefecture nous demande si la commune souhaite modifier l'emplacement du bureau de vote, qui est toujours à la Mairie.

Monsieur Le Maire expose que le bureau de vote organisé à l'occasion de la double consultation des Départementales et Régionales à la salle Communale, du fait de la pandémie, a démontré que l'espace était mieux adapté. Il demande à chacun de donner son avis.

Le Conseil Municipal est unanime et souhaite déplacer le bureau de vote pour l'ensemble des élections à la Salle Communale.

Cette décision sera communiquée à la Préfecture.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

CONSTRUCTIONS LA HARGUE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir un courrier en recommandé du titulaire d'un permis de construire. Ce dernier conteste une demande de mise en conformité de son accès.

Monsieur Le Maire donne l'historique de ce dossier qui fait suite à une demande écrite de la Mairie en date du 17 Décembre 2020. Plusieurs échanges sont intervenus entre les deux courriers.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a organisé une rencontre à laquelle il participera avec le responsable de la Voirie Communautaire et l'intéressé en Mairie. Il fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour ce dossier mais également d'une manière générale.

TRAVAUX EGLISE :

Christian PERAUDEAU demande si des architectes ont été contactés pour le dossier Eglise et il souligne l'urgence d'une intervention au niveau du clocher. Monsieur Le Maire répond qu'il n'a pas encore reçu les coordonnées qu'il a pourtant demandées. Christian PERAUDEAU parle ensuite des petits travaux à entreprendre comme le nettoyage des caniveaux de l'église et vider le grenier de l'ancienne Mairie et la sacristie inutilisée qui est encombrée.

AFFICHAGE :

Céline LEY demande que le nouveau Journal Local soit affiché au niveau de l'affichage public de la place qui est fermé à clef.

RIVERAINS ET TRAVAUX :

Sophie MARQUET fait part du fait que les riverains des travaux de l'Aménagement piétonnier déplorent de ne pas avoir été avisés au préalable par la Mairie, c'est l'entreprise qui les a prévenus au moment des travaux.

Elle signale que ces derniers ont prévu depuis plusieurs mois, des travaux d'aménagement des abords de leur maison qu'ils réaliseront en Septembre et ils espèrent que les engins vont pouvoir accéder sans occasionner de dégâts. Monsieur Le Maire répond qu'effectivement il y eu une mauvaise gestion, de la part de la Mairie, au niveau de l'information des riverains pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 25.